

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Parc du Corridor aérobique

Des travaux de mise à niveau occasionneront
la fermeture hâtive d'une portion de la piste

Sainte-Adèle, le 29 août 2024 – La MRC des Pays-d'en-Haut annonce la fermeture hâtive d'une portion du Corridor aérobique à partir du 9 septembre 2024. Cette fermeture, qui s'étendra jusqu'à la fin de l'automne, concerne la section comprise entre le kilomètre 0 à Morin-Heights et la municipalité de Lac-des-Seize-Îles.

Durant cette période, plusieurs travaux de réfection seront réalisés, dont le remplacement de ponceaux, le rechargement granulaire de certaines sections de la piste, ainsi que des travaux de drainage. La MRC tient à préciser que le stationnement du km 0 à Morin-Heights restera ouvert et qu'il sera possible d'accéder au trajet VÉLOCITÉ à partir de cet endroit. Les usagers pourront également continuer à circuler sur le Corridor aérobique depuis le stationnement situé au km 22,3 à Lac-des-Seize-Îles. Ils pourront ainsi se diriger en direction ouest vers le territoire de la MRC des Laurentides qui demeurera ouvert aux cyclistes et aux randonneurs.

De plus, de la signalisation sera installée aux entrées officielles de la piste indiquant la présence de travaux et l'interdiction d'accès. Afin d'assurer leur sécurité, il est demandé aux usagers de respecter la signalisation compte tenu de la nature des travaux à effectuer et de la présence constante de machinerie lourde sur la piste. Précisons que les travaux seront terminés pour le début de la saison hivernale, et que les activités associées à cette période de l'année ne seront pas affectées.

Il est également à noter que ces travaux de réfection n'incluent pas la reconstruction du pont Newaygo, situé au km 10,8 à Wentworth-Nord qui est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable. La section du Corridor aérobique comprise entre les km 8,9 et 12 (voie partagée) dans le secteur de Montfort restera, quant à elle, accessible aux résidents du secteur pendant les travaux.

Ces améliorations s'inscrivent dans le cadre de la phase 1 du projet de réfection et de mise à niveau du Corridor aérobique qui s'étendra sur plusieurs années. Cette première phase représente un investissement de 321 300 \$ dont une partie provient du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) du ministère de l'Éducation du Québec, le reste de l'investissement étant financé par le Fonds régions et ruralité - volet 1.

Un investissement pour assurer la pérennité

« Depuis l'automne 1996, la MRC des Pays-d'en-Haut assure la gestion, le développement et l'entretien du Corridor aérobique qui traverse son territoire. Il est maintenant temps de procéder à des améliorations importantes qui nous permettront de garantir la pérennité de cette infrastructure récréative. Nos investissements démontrent notre engagement à offrir une meilleure expérience à nos citoyens et visiteurs qui circulent sur la piste », mentionne André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut.

À propos de la MRC des Pays-d'en-Haut

Au cœur de la région des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut regroupe 10 villes et municipalités. Totalisant plus de 48 000 résidents permanents et plus de 15 000 villégiateurs, la MRC des Pays-d'en-Haut se distingue par ses activités commerciales diversifiées, son offre culturelle et touristique attractive ainsi que par son leadership dans le déploiement d'un réseau récréatif de sentiers.

À propos du parc du Corridor aérobique

Le parc linéaire du Corridor aérobique est une piste multifonctionnelle de 58 km, accessible pour y marcher et pédaler en saison estivale ou encore y exercer le style classique et le pas de patin en ski de fond l'hiver. Sa prise en charge est assurée par la MRC des Pays-d'en-Haut et la MRC des Laurentides dans le cadre d'une entente par bail signée avec le gouvernement du Québec.

-30-

Source : Martin Bujold
Coordonnateur aux communications
450 229-6637, poste 113